



**Indication des tarifs d'utilisation du réseau
valables à partir du 1er janvier 2025
Sujet à approbation par l'ILR**

Version du 15 octobre 2024

Electricité

NIVEAUX MOYENNE, HAUTE ET TRES HAUTE TENSION

Introduction

Publication d'une indication des tarifs d'utilisation du réseau selon l'article 11 (5) du règlement ILR/E24/18 du 28 juin 2024 arrêtant les méthodes de calcul des tarifs d'utilisation des réseaux des transport, de distribution et industriels et des services accessoires pour la période de régulation 2025 à 2028 - Détermination des coûts à transposer en tarifs.

Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans les chapitres 3 (Consignation des postes MT) et 8 (Vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 07:00 à 16:00 heures) sont majorées :

- La plage **hors heures normales** comprend
 - o le lundi au vendredi, de 16:00 à 07:00 heures
 - o le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
 - o le taux est majoré de 50%
- La plage des **heures de nuit** s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30%
- Les heures prestées les **dimanches** sont en plus majorées de 70%
- Les heures prestées les **jours fériés** sont en plus majorées de 100%

Ces majorations sont cumulatives.

Barème d'application de compléments	Hors heures normales	Nuit	Dimanche	Jour férié	Complément total
Jour ouvrable	50%				50%
Jour ouvrable nuit	50%	30%			80%
Dimanche	50%		70%		120%
Dimanche/nuit	50%	30%	70%		150%
Férié	50%			100%	150%
Férié/nuit	50%	30%		100%	180%
Férié dimanche	50%		70%	100%	220%
Férié/dimanche/nuit	50%	30%	70%	100%	250%

1. Raccordement MT/HT/THT

En fonction du projet de raccordement. La facturation se fait sur base du mètre réel.

2. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur HT/MT

Tranche de 100kVA (par mois) 231,81 €

3. Consignation d'un poste MT client

Tarif par intervention pendant les heures de bureau normales 423,00 €

Ce tarif est majoré suivant les dispositions décrites en introduction de la présente fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

4. Comptage MT, HT et THT

Tarif mensuel de comptage MT:

mesuré du côté BT avec une puissance souscrite plus petite que 40kVA, respectivement une intensité de raccordement < 63A	5,89 €
mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite entre 40kVA et 69kVA, respectivement une intensité de raccordement ≥63A et ≤100A	11,81 €
mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite au-delà de 69kVA, respectivement une intensité de raccordement > 100A	36,88 €
mesuré du côté MT	170,97 €

Tarif mensuel de comptage HT

mesuré du côté BT: (avec TI propriété du DSO)	36,88 €
mesuré du côté MT: (avec TI et TT propriété du DSO)	170,97 €
mesuré du côté HT: (avec TI et TT propriété du client)	47,00 €

Tarif mensuel de comptage THT 142,47 €

5. Mise en place d'un décompteur (POD virtuel)

Mise en place avec formule de calcul γ relative 1.630,00 €

Frais mensuels de gestion d'un décompteur 41 €/mois

6. Utilisation réseau MT, HT et THT

Tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques MT, HT et THT

Niveau de tension	Utilisation < 3 000 h		Utilisation > 3 000 h	
	Prix puissance	Prix énergie	Prix puissance	Prix énergie
	€/kW/a	€/kWh	€/kW/a	€/kWh
Clients finaux 220kV	10,78	0,0205	53,79	0,0062
Clients finaux 65kV	17,32	0,0252	50,89	0,0140
Clients finaux 20kV	29,75	0,0454	97,23	0,0229

Tarif utilisation réseau MT (raccord. >50A, puissance souscrite >35kVA), connecté à un poste MT/BT: voir tableau ci-dessus

7. Composante de disponibilité MT et HT

7.1 Composante de disponibilité MT

Durée d'utilisation < 3 000 h		Durée d'utilisation > 3 000 h	
C _e =	0,0454 €/kWh	C _e =	0,0229 €/kWh
C _p =	29,75 €/kW	C _p =	97,23 €/kW

7.2 Composante de disponibilité HT

Durée d'utilisation < 3 000 h		Durée d'utilisation > 3 000 h	
C _e =	0,0252 €/kWh	C _e =	0,0140 €/kWh
C _p =	17,32 €/kW	C _p =	50,89 €/kW

8. Vérification des protections

Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau

Vérification obligatoire des protections clients 65 kV

Relais de protection d'une travée de ligne (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1.405,00 €
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1.957,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (par intervention, suivant accord avec le client)	1.589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique suivant accord avec le client, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client * dans le cas d'un rdv fixé par le client (Contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client)	635,00 €

Vérification obligatoire des protections clients 20 kV

Relais de protection du disjoncteur principal (1ère mise en service, par intervention)	1.221,00 €
Relais de protection du disjoncteur principal (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	807,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1.589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas d'un rdv fixé par le client	635,00 €

Protections d'équipements pour lesquelles la vérification par le gestionnaire de réseau est facultative

Vérification facultative des protections clients 65 kV

Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	2.543,00 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Vérification facultative des protections clients 20 kV

Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (avec déplacement, suivant accord avec le client)	1.347,00 €
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (sans déplacement, suivant accord avec le client)	907,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

9. Déplacement

Déplacement chez un utilisateur réseau	172,00 €
----------------------------------------	----------